

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque AUTODYNAMICS	Type Deserter	Fiche d'homologation n° CH 0013 01
--	------------------------	------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Deserter" sur plaquette du constructeur, à droite, à l'avant sur paroi intérieure.

"JL...." devant No du châssis et sur plaquette du constructeur

Numéro du châssis frappé sur tube central derrière siège avant

Signe d'identification du moteur frappé "P" à l'arrière, en haut s. bloc-moteur sous supp. de la dynamo

Constructeur J.P. Lübin, Basel Importateur -

CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>4</u> Entraînement <u>arrière</u>	MOTEUR Genre cyl. <u>opposés</u> Temps <u>4</u>
Direction <u>à gauche</u> Assistance <u>-</u>	Marque <u>V W</u> Carbur. <u>B</u>
Frein de service <u>hydr., 1-circuit, exp. interne, s. toutes les roues</u>	Type <u>F</u>
Frein auxiliaire <u>méc., exp. int., câble</u> Ralentisseur <u>-</u>	Position <u>arrière</u> Nombre cyl. <u>4</u>
Frein stationn. <u>av. secteur s. roues AR</u> Frein pr. rem. <u>-</u>	Alésage <u>77</u> Course <u>69</u>
Transmission <u>méc. toute synchronisée</u> Nombre vit. <u>4</u>	Cylindr. <u>1285</u> cm ³ CV-impôt <u>6,54</u>
Blocage differ. <u>-</u> Crochet rem. <u>-</u> Vitesse max. <u>120</u> km/h	CV-puiss. <u>44</u> (DIN) à <u>4100</u> t/m
	Refroidissement <u>air</u>

CARROSSERIE Forme <u>ouverte avec capote</u> Nombre portes <u>-</u>	Bruit <u>78</u> dB (A) à <u>4100</u> t/m
Roof <u>Toit ouvert</u> <u>-</u>	Amortissement bruit <u>2 pots RESA</u>
Nombre de places : Total <u>3</u> ; AV <u>2</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>1</u> ; Places debout <u>-</u>	<u>300x160x115</u> mm

DIMENSIONS	Voie AV <u>1420</u> AR <u>1400</u>
Diam. braquage	G <u>9,85</u> DR <u>9,85</u>
Empattement	<u>2130</u> / (/)
	Dimensions ext. Dimensions int.
Longueur	<u>3270</u>
Largeur	<u>1650</u>
Hauteur	<u>1390</u>
Porte à faux AV	<u>470</u>
AR	<u>670</u>
lat.	<u>-</u>

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>210</u>		<u>360</u>	<u>570</u>
Charge utile	<u>75</u>		<u>135</u>	<u>210</u>
Poids total	<u>285</u>		<u>495</u>	<u>780</u>
Garantie fabr.	<u>490</u>		<u>710</u>	<u>1200</u>
Dimens. pneus	<u>175 HR 14</u>		<u>ER 70 VR 15</u>	
Charge p. essieu	<u>820</u>		<u>1270</u>	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				kg

EQUIPEMENT

Equipement électrique 6 v
 Feux de route 2/CR (E) Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position 2/HELLA K12717
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -
 Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 93 dB/A
 Essuie-glace 2/électr. (1-vitesse) Lave-glace oui
 Feux arrières 2/HELLA K 33370 Catadioptrés 2/I (E)
 Feux stop 2/HELLA K 33370 Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. 2/ (E) Plaque rectangulaire/oblongue
 Rétroviseur 1/intér. + 1/extér. Indic. vitesse km/h
 Indic. direction clign. 4/
 AV b=HELLA K 12717 AR o=HELLA K 33370
 Avert. clign. - Lampes de travail -
 Dispositif antivol doit être exigé

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque & type AUTODYNAMICS Deserter
 Homologation n° CH 0013 01
 Forme de la carr. ouverte avec capote
 Places ass. : Total 3 (2 avant)
 Poids à vide 570 Carburant B
- cv 6,54
 Charge utile - Cylindrée 1285 cm³
 Poids total 1200 Poids de -
 l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = JL 0001/2148297

Directives de construction et conditions, voir carte complémentaire I

Lieu et date de l'expertise
 Berne, 4.6.71 / 28.6.71

La commission d'expertise

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque AUTODYNAMICS	Type Deserter	Fiche d'homologation n° CH 0013 01
--	------------------------	------------------	---------------------------------------

CARTE COMPLÉMENTAIRE I.

Directives de transformation :

1. Il y a lieu de procéder aux modifications du châssis selon les directives de la maison J.P. Läubin de Bâle du 4 juin 1971.
2. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.
3. Ces véhicules ne sont transformés et présentés aux autorités cantonales que par la maison J.P. Läubin de Bâle.

Conditions :

1. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon l'art. 82 al. 2 de l'OCE.
2. Selon l'art. 38 al. 2 de l'OCE, les véhicules doivent être expertisés par les autorités cantonales compétentes avant et après le montage de la carrosserie.
3. La firme procédant à la construction doit fournir aux autorités compétentes d'admission une garantie écrite concernant la bienfaisance du travail accompli ainsi que les directives de transformation selon chiffre 1.
4. Le déparasitage doit correspondre à l'annexe 8 de l'OCE, table B, chiffre 2.2. "C+D".
5. Le dispositif d'aération original du moteur doit être fermé; les vapeurs d'huile sont reconduites dans le filtre à air.
6. Plaques d'ancrage des ceintures de sécurité = 90 x 30 x 5 mm
 Plaques d'ancrage de l'arceau de protection = 80 x 80 x 5 mm
 Fixations sur les côtés de l'arceau de protection au moyen de plaques métalliques de 80 x 55 x 5 mm à l'intérieur et à l'extérieur du profil de la carrosserie.
 Rondelles en acier aux vis de fixation de la carrosserie = ϕ 30 mm.

7. Les arêtes aiguës des ailes avant doivent être protégées par un profil de caoutchouc.

Le jeu de transformation se compose de :

- Châssis selon les directives de transformation chiffre 2.
- Carrosserie y compris le dispositif d'éclairage complet selon fiche d'homologation y compris un pare-brise chauffé.
- Arceau de protection avec capote et pièces latérales.
- Jantes et pneus selon fiche d'homologation.
- Ceintures de sécurité.
- Sièges baquets avec une largeur intérieure de 380 mm..
- Dispositif d'échappement.
- Armatures complètes + 2 miroirs rétroviseurs.

Homologation de contrôle du 17.7.73 à Berne - Sta

Frein de service : hydraulique, 2-circuits, expansion interne sur toutes les roues

Contrôle des circuits: par flotteurs dans les réservoirs de liquide de freinage; lampe-témoin dans le tableau de bord.